

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 21 août 2023, débutée à 16 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Mario GAUMONT, <i>agissant comme maire suppléant</i> Raynald DUGUAY Roger VIGNOLA

EST ABSENT

M. le maire	Alain THIBAUT
-------------	---------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire suppléant M. Mario GAUMONT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire suppléant Mario GAUMONT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2023-08-265

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 août 2023, se tenant à compter de 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-365 VISANT DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX NÉCESSAIRES À L'AGRANDISSEMENT, LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER ET DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 1 750 000 \$

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, par les présentes :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 2023-365 visant des services professionnels pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux nécessaires à l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier et décrétant des dépenses et un emprunt de 1 750 000 \$;
- dépose le projet du règlement numéro 2023-365 intitulé « Règlement d'emprunt visant des services professionnels pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux nécessaires à l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier et décrétant des dépenses et un emprunt de 1 750 000 \$ ».

2023-08-266

AUTORISATION – PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) MOIS – CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-CD-20180322-01 – DAUMEX CÔTE-NORD INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE prolonger pour une période d'un (1) mois, soit du 17 août 2023 au 16 septembre 2023, le contrat intervenu avec DAUMEX CÔTE NORD INC., pour la collecte des déchets domestiques et commerciaux de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet du projet n° VPC-STP-CD-20180322-01, le tout selon les conditions prévues à la résolution n° 2023-06-218 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 août 2023;

D'autoriser le responsable environnement à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation de la prolongation mentionnée ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE les effets de la présente résolution soient rétroactifs au 17 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-08-267

LIBÉRATION DE LA GARANTIE DE SOUMISSION – FOURNITURE D'UN CAMION CUREUR D'ÉGOUTS DU TYPE COMBINÉ POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20220425-01 – CENTRE DE MÉCANIQUE DU GOLFE INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à libérer la garantie de soumission de CENTRE DE MÉCANIQUE DU GOLFE INC., au montant de 79 981,09 \$, détenue par la VILLE DE PORT-CARTIER concernant la fourniture d'un camion cureur d'égouts du type combiné pour le Service des travaux publics, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

AV-20220425-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soulevée.

2023-08-268

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 21 août 2023, débutée à 16 h 30, soit levée à 16 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mario GAUMONT
Maire suppléant
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/cg

Alain THIBAUT
Maire